
Modification de droit commun

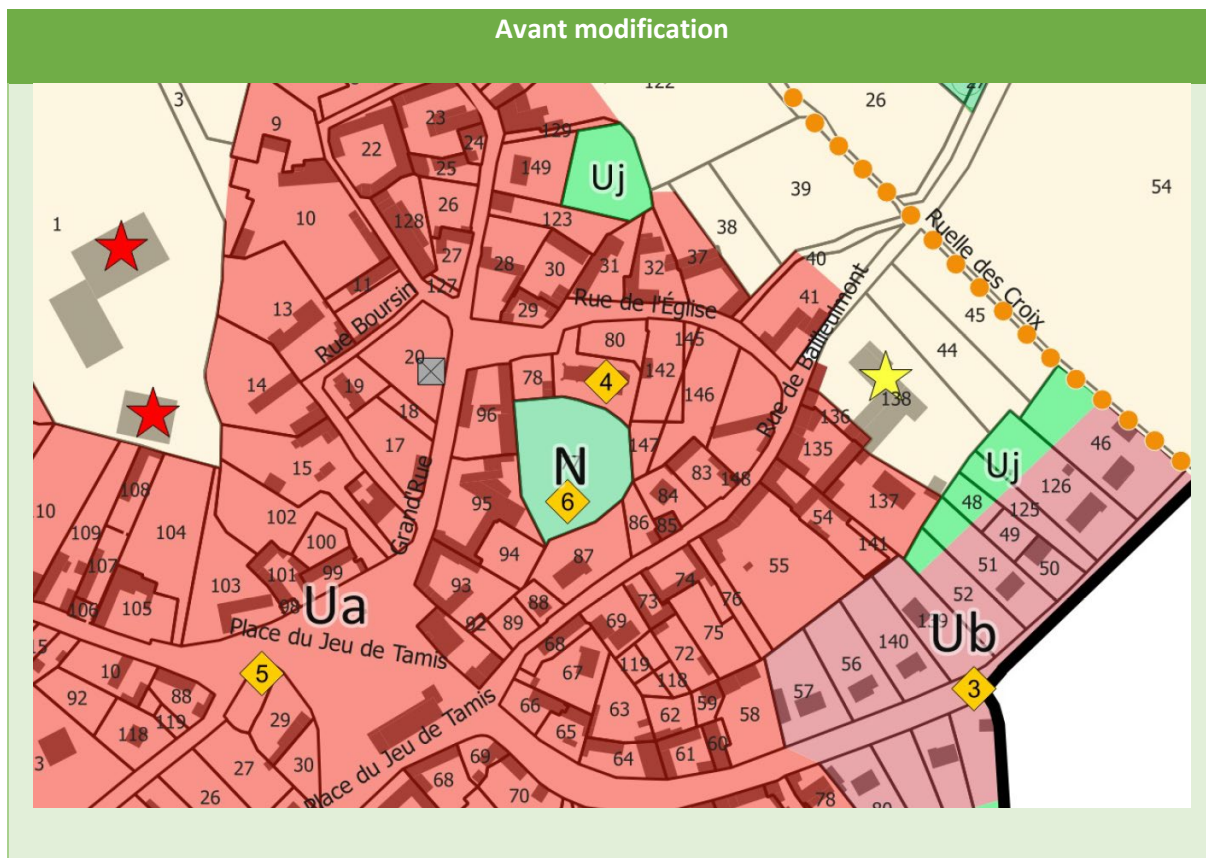
PLUi Sud – Communauté
de communes des
Campagnes de l'Artois

*Examen au cas par
cas*

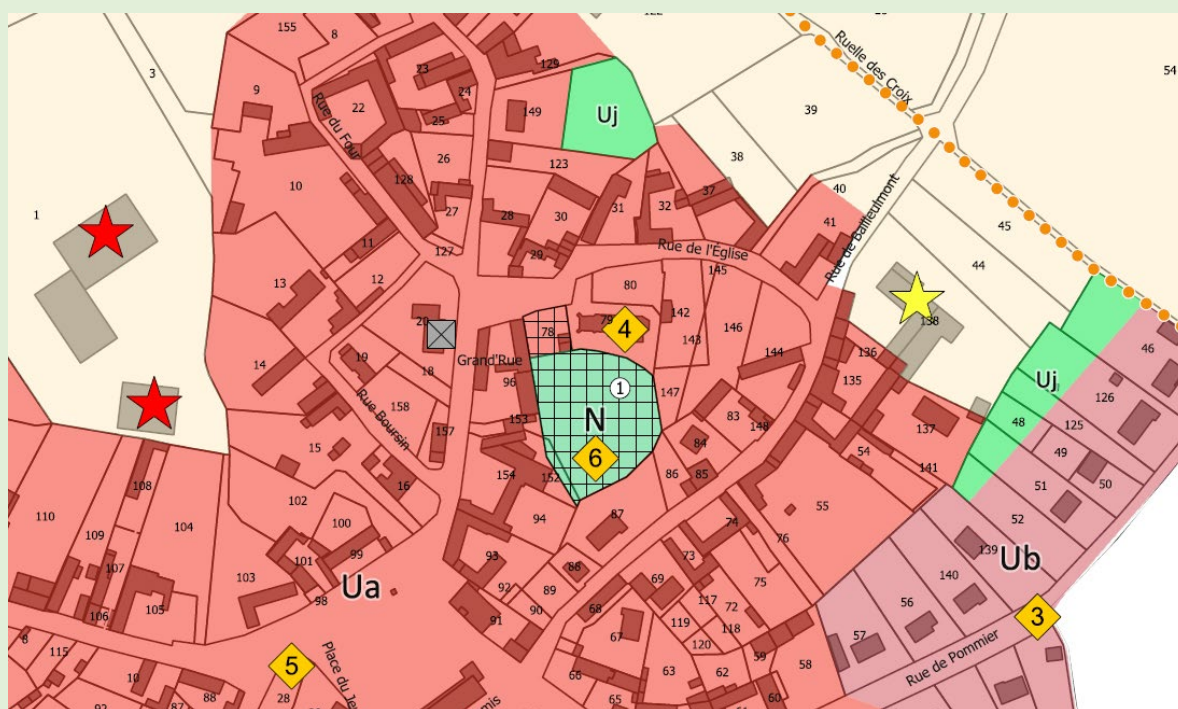
Annexe 2 Pièces du PLUi
avant-après

Plan de zonage

Il s'agit d'instaurer un emplacement réservé (emplacement réservé n°1) sur les parcelles AA78, AA151 et AA152 afin de préserver et valoriser la motte féodale.



Après modification



Cahier des emplacements réservés

Ajout au document

4. Humbercamps

Il s'agit d'un emplacement réservé pour l'aménagement et la valorisation de la motte féodale des fins touristiques et culturelles, d'une surface de 3018 m², situé sur les parcelles cadastrales A 78, AA 151 et AA 152.



Extrait du plan de zonage de la commune de Humbercamps et extrait du cadastre